Bruxelles, 1 2 DEC. 2011

ARES 1343884

M. Sebastiani,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention de l'avis émis par le comité du personnel en date du 8 décembre 2011 sur la proposition de règlement du Parlement et du Conseil modifiant le statut des fonctionnaires et le règlement applicable aux autres agents. Je vais le porter à la connaissance du Collège lors de sa réunion de demain.

Vous faites justement référence dans cet avis aux nombreuses instances de concertation et de consultation qui l'ont précédé et soulignez, tout en les jugeant insuffisantes, les modifications à mes yeux significatives qui auront été apportées au texte au cours des négociations et dont le Collège a pris note le 24 novembre 2011.

Le texte qui sera soumis au Collège lors de sa réunion de demain est appelé à devenir la proposition formelle de la Commission. Comme il vous a été indiqué auparavant, je ne vois plus de possibilité pour modifier la substance du texte au-delà des modifications discutées lors du dialogue social. Le texte sera donc identique au texte du 24 novembre moyennant cependant la prise en compte de considérations d'ordre technique s'inspirant des observations formulées par le comité du personnel ou le comité du statut lors de ses discussions la semaine dernière.

J'ai pris bonne note des demandes visant à encadrer la nouvelle étape qui s'annonce et à poursuivre ensemble l'examen des mesures ne relevant pas directement de la proposition de nouveau règlement.

Comme mon cabinet l'avait déjà indiqué, je rencontrerai des représentants des OSP le jeudi 15 décembre, pour discuter de ces questions.

Des maintenant, je puis vous assurer de ma détermination quant à la défense d'une fonction publique européenne de qualité dont le statut ne saurait être remis en cause très au-delà des sacrifices déjà consentis dans la proposition. Par ailleurs, je vous confirme, comme je l'avais déjà fait dans ma note du 6 juillet 2011 adressée aux OSP de la Commission, ma volonté de tenir les représentants du personnel pleinement informés de l'évolution des discussions tout au long de la phase à venir.

M. Cristiano SEBASTIANI Président Comité Central du Personnel Les mesures qui ne relèvent pas directement de la proposition de nouveau règlement feront naturellement l'objet de discussions dès le début de l'année prochaine. Le directeur général en charge des ressources humaines et de la sécurité va ouvrir ces discussions et les conduire dans l'esprit d'ouverture et de transparence qui a caractérisé nos négociations jusque là. Il va de soi, comme je l'avais déjà indiqué dans ma note du 6 juillet, que nous devrons concentrer notre attention sur les propositions ayant une chance raisonnable d'aboutir à un résultat concret et que la mise en œuvre de certaines actions dans le domaine de la politique du personnel ne pourra se faire que dans le cadre d'une approche mesurée et adaptée aux défis que notre Institutions se doit de relever dans le contexte actuel.

Je tiens en conclusion à vous remercier de l'apport des représentants du personnel aux différents stades de consultation que nous venons de mener à terme et à vous assurer de mon engagement constant en faveur d'une fonction publique européenne de qualité.

Maron Gforis